



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Vote par procuration

Vos informations (merci de fournir la copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse du domicile :

Téléphone :

Courriel :

Votre procuration

Vous donnez procuration pour voter à votre place à :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Cette procuration est valable pour les élections des Conseils de Quartier de la Commune de Vélizy-Villacoublay des 7 et 8 septembre 2024.

Votre signature :

Procuration établie à Vélizy-Villacoublay le

Pour le Maire
L'officier d'état-civil par délégation

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

NOTICE D'INFORMATION - TRAITEMENT DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL*

La collecte et la conservation des données à caractère personnel, contenues dans ce formulaire de demande de procuration de vote, dans votre pièce d'identité et dans votre justificatif de domicile reposent sur votre consentement.

La fourniture de ces données conditionne la validité de votre demande d'établissement de procuration. A défaut de consentir à leur fourniture et à leur conservation par la Commune, la personne à laquelle vous avez donné procuration ne pourra pas voter à votre place lors des élections des Conseils de quartier de la Commune de Vélizy-Villacoublay des 7 et 8 septembre 2024.

Le responsable du traitement est le Maire en exercice de la Commune de Vélizy-Villacoublay, demeurant 2 place de l'Hôtel de Ville, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Le traitement de ces données a pour finalité l'établissement de votre procuration de vote afin que la personne que vous avez désignée puisse voter à votre place lors des élections des Conseils de quartier de la Commune de Vélizy-Villacoublay des 7 et 8 septembre 2024.

Ces données sont conservées jusqu'au prochain scrutin. Leurs destinataires sont les personnels habilités de la Ville de Vélizy-Villacoublay, ainsi que les membres du bureau de vote lors des élections.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou vous opposer à leur traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données via l'adresse mail dpo@velizy-villacoublay.fr ou à l'adresse suivante : A l'attention du délégué à la protection des données, 2 Place de l'Hôtel de Ville, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

** Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « Règlement Général sur la Protection des Données ») et à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

RECUEIL DU CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DE MES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la présente notice d'information relative au traitement de mes données à caractère personnel, et pour l'établissement de ma procuration de vote afin que la personne que j'ai désignée puisse voter à ma place lors des élections des Conseils de quartier de la Commune de Vélizy-Villacoublay des 7 et 8 septembre 2024 :

☐ Je consens au traitement de mes données à caractère personnel

☐ Je ne consens pas au traitement de mes données à caractère personnel

Nom, signature et date :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Récépissé à conserver par le demandeur

Le demandeur

Nom de naissance :

Prénom(s) :

A donné procuration pour voter à sa place à :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Cette procuration est valable pour les élections des Conseils de Quartier de la Commune de Vélizy-Villacoublay des 7 et 8 septembre 2024.

Procuration établie à Vélizy-Villacoublay le

Pour le Maire
L'officier d'état-civil par délégation

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr